

Communiqué du 26 octobre 2017

Code du travail LexisNexis

Une expertise unique en droit du travail

Que vous soyez employeurs, salariés, praticiens ou étudiants, ce nouveau code vous concerne plus que jamais. LexisNexis, éditeur de référence et reconnu par les professionnels du droit, dévoile sa nouvelle édition du Code du travail 2018.

Le code du travail LexisNexis est annoté par un expert de renom, **Bernard Teysié**, professeur à l'université Panthéon – Assas et président honoraire de l'université. **Bernard Teysié** apporte une valeur ajoutée scientifique unique pour garantir l'excellence du code et une actualisation pointue, tant sur les textes que sur les décisions de jurisprudence.

Le code 2018 a été très largement impacté par l'actualité, il s'agit de la plus importante modification du droit du travail qu'ait connue le pays ces dernières années. Avec plus de **600 modifications intégrées** : création, abrogation, modifications d'articles, de titres de division, le code du travail LexisNexis est à jour des dernières évolutions jurisprudentielles.

Cette 33^e édition du Code du travail intègre notamment :



- Le décret du 25 septembre 2017 portant revalorisation de l'indemnité légale de licenciement
- les ordonnances Macron du 22 septembre 2017
- les décrets d'application de la loi Travail
- la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels

Retrouvez le code du travail 2018 en vente sur la boutique LexisNexis : <http://bit.ly/2x0fL3n> et dans les librairies.

Disponible en précommande avec une livraison à la parution le 9 novembre 2017.

A propos de LexisNexis® en France – www.lexisnexis.fr. Editeur juridique de référence, LexisNexis est un acteur majeur dans les services d'information et les solutions de gestion pour les professionnels. L'entreprise s'appuie sur une expertise éditoriale centenaire et sur une technologie de pointe pour apporter aux professionnels une vaste gamme de produits et services réputés : Lexis 360®, la gamme Poly, JurisClasseur, D.O,...LexisNexis, classée 2^{ème} entreprise en France où il fait bon travailler. Suite à sa participation à la plus grande enquête européenne sur la motivation au travail, LexisNexis, est lauréat du label « **HappyAtWork** » dans la catégorie Entreprises de 250 à 5 000 employés.

Pour plus d'informations:

Twitter : [@LexisNexisFr](https://twitter.com/LexisNexisFr) – Facebook : LexisNexis France – LinkedIn : [@LexisNexis France](https://www.linkedin.com/company/lexisnexis-france) – Revue digitale

Tendance Droit : <http://www.tendancedroit.fr/>

Contact Presse : Alizée Houée - 01 71 72 47 79 – alizee.houee@lexisnexis.fr